

Discours du Pr Pierre VERMEREN pour la remise du Prix Spécial du Jury à Frédéric Médard

Cher Frédéric Médard, je suis heureux, au nom de la Fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie, de faire ce petit discours à l'occasion de l'attribution qui vous est faite du « prix spécial du jury » de la Fondation à l'adresse de votre dernier livre : « Fabriquer du consentement en guerre d'Algérie. La politique sociale en faveur du contingent 1954-1962 », L'Harmattan, Paris, 2024, en deux tomes, dans la célèbre collection Histoire et Perspectives Méditerranéennes.

Le jury, au terme de sa délibération, a décidé de primer votre travail pour sa qualité, sa rigueur et son ambition, et le fait qu'il soit consacré à un sujet inédit d'histoire sociale et politique de la guerre d'Algérie ; un sujet a priori aride et technique, mais que votre travail permet de suivre avec intérêt en suscitant de l'étonnement, car il dévoile l'ampleur et la prégnance, tout au long de la guerre d'Algérie, des préoccupations sociales relatives aux 1,343 conscrits et à leurs familles, dans les milieux parlementaires, politiques et militaires, loin des regards habituellement tournés vers des événements saillants et bien connus de la guerre d'Algérie.

Pour la première fois en France, ce conflit jamais nommé en tant que guerre par les autorités -même si cette réalité s'impose peu à peu dans le langage courant, y compris celui des parlementaires ainsi que vous le démontrez- associe l'activité de la guerre, aussi ancienne que la France, à l'activité sociale, qui, depuis 1945, devient le trait saillant et très neuf de notre modernité, la protection sociale et des droits sociaux de toute nature, en vertu des lois de protections sociales de 1945, et du préambule de la constitution de 1946, qui a instauré les droits sociaux en principes fondamentaux de la République française.

Ancien élève de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr, le lieutenant-colonel Frédéric Médard est devenu un historien bien connu de l'armée française en Algérie, dont les travaux font autorité dans un domaine que peu d'historiens de l'université ont investi. Ayant intégré Saint-Cyr en 1988 après une maîtrise d'histoire à l'université de Montpellier, il a conduit une double carrière d'officier et d'historien, et produit une œuvre conséquente.

En 1993, il rejoint la gendarmerie avec le grade de capitaine, et se consacre à la recherche historique, principalement sur la guerre d'Algérie. Sa thèse, soutenue en 1999, porte sur la présence militaire française en Algérie (aspects techniques, logistiques et scientifiques). En 2001, il reçoit le Prix d'Histoire Militaire du Ministre de la Défense

En mai 2000, il est qualifié par le Conseil national des universités (section 22) pour les fonctions de maître de conférences en histoire contemporaine. Il intervient à ce titre à l'Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence, où il est chercheur associé au sein de l'UMR CHERPA (Unité Mixte de Recherche « Croyance, Histoire, Espace, Régulation Politique et Administrative »), dans le cadre du programme « Mémoire des combattants français de la guerre d'Algérie », dirigé par le professeur Jean-Charles Jauffret.

En 2002, il publie sa thèse, Technique et logistique en guerre d'Algérie aux Éditions Lavauzelle. A cela s'ajoutent d'autres publications :

-Un Dictionnaire de la gendarmerie, co-écrit avec Jean-Noël Luc, 2013.

-Et Algérie 1960-1962 : l'Armée française dans la tourmente : D'un désengagement douloureux à la confrontation des mémoires, Soteca, Paris, 2023.

En mars 2022, il participe au colloque de la Fondation pour la mémoire de la Guerre d'Algérie et des Combats du Maroc et de Tunisie, « Pourquoi la France a-t-elle fait la guerre d'Algérie ? » : « Combattre et mourir en d'Algérie de 1954 à 1962 : entre obligation légale, sens du devoir et militance ».

Enfin, il publie en 2024 ce gros livre récompensé ce jour, tiré de son HDR :

Fabriquer du consentement en guerre d'Algérie, en 2 tomes chez L'Harmattan, Paris. Très impressionnant et solidement documentée, il est analyse la « politique sociale » en faveur des « appelés, rappelés et maintenus », désormais reconnus comme la « 4e génération du feu » de la France du XXe siècle.

Cet ouvrage comble un angle mort de l'historiographie de la guerre d'Algérie, consacré aux multiples et insoupçonnées politiques sociales que la France a conduites durant la guerre d'Algérie pour accompagner le contingent et les familles des appelés et rappelés durant une période qui court de 1952 à 1964.

Elle concerne 1,4 M d'hommes, dont 0,5 M de paysans, souvent pauvres ; les étudiants sont très minoritaires dans un contingent majoritairement constitué de paysans et d'ouvriers et d'artisans. On s'en fait a posteriori une idée fausse parce que nous connaissons surtout les intellectuels et les diplômés qui ont davantage communiqué que la masse anonyme des appelés, dont même la FNACA n'a rassemblé qu'une partie.

Les principales sources de l'auteur sont présentées de manière exhaustive en fin du 2e tome. Il s'agit essentiellement de celles-ci :

-les débats parlementaires et les minutes de l'Assemblée de la République parlementaire jusqu'en 1958, puis de la République semi-parlementaire après cette date : l'interaction est constante entre l'exécutif et le Parlement, en particulier les députés communistes, hostiles à la guerre après 1956-57, mais très engagés dans le soutien matériel et moral aux familles, qui ne cessent d'interpeler le gouvernement.

-les lettres des soldats à leurs familles et à leurs administrations de tutelle ou aux administrations sociales (car le moment où cette politique de l'État se déploie correspond à l'avènement de l'État social qui étend comme jamais son action sur cette nouvelle génération du feu).

Ces archives dévoilent l'ampleur et la variété des politiques sociales à destination des appelés et de leurs familles :

-les prestations familiales

-les allocations journalières

-les contrats de travail et emplois protégés

-les indemnités de transport (jusqu'à ce que de Gaulle tranche la question en 1959 en accordant des permissions, notamment agricoles pour soutien familial et travaux saisonniers, et des aux artisans de l'agriculture, ainsi que des permissions pour les examens et concours)

-le soutien aux familles, aux veuves et aux enfants (compléments d'allocations sociales et familiales)

-la sollicitude des anciens combattants des deux guerres mondiales qui siègent au Parlement de cette époque, et se montrent plein d'empathie pour ces nouveaux conscrits

-les primes diverses et exemptions

La question du coût est constamment au cœur du débat et des négociations permanentes sur fond de répartition de la pénurie ; les crédits manquent toujours à une époque où le déficit budgétaire n'est pas au programme, ou que l'on tente sans cesse de le contenir. Ainsi se dévoile une autre guerre d'Algérie entre les parlementaires et le gouvernement. Cette histoire sociale de la guerre d'Algérie côté français, éclaire d'un jour nouveau le consentement au combat qui est obtenu par la prise en charge des soldats et de leurs familles. Cette question est d'ailleurs très actuelle, car elle se pose pour tous les soldats des armées occidentales, et même certainement russe en période de guerre, de pénurie de main d'œuvre et de tensions sur l'emploi : l'acceptation de la guerre passe par des politiques sociales de recrutement adaptées. La guerre d'Algérie a ainsi été rendue supportable et acceptable par le peuple français : cela éclaire beaucoup l'engagement de ces hommes dans une guerre qui n'est pas la leur, puisque la défense sur « sol national » en situation coloniale ne correspond pas à proprement parler à la défense de la patrie au sens des guerres de 1914 et de 1940...

Cet éclairage est nécessaire, qui explique le contexte de la France en mutation d'après-guerre qui a fait un énorme sacrifice avec près de 10 000 morts au combat... pour le résultat que l'on sait.

Ce travail est servi par un texte bien écrit et plaisant, certes très dense et presque exhaustif. Toutes nos félicitations au récipiendaire !